



# AECPT

**Association des Expéditionnaires  
et Commis des P&T**

Boîte postale 1155 L-1011 Luxembourg

---

Réf.: TK/c/2010/02

Luxembourg, 04 février 2010

## ***Convocation***

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Par la présente vous êtes invité(e)s à assister à l'Assemblée Générale statutaire de l'AECPT, qui se tiendra le vendredi 26 février 2010 à 18.45 hrs dans les localités de la Cantine de la Division des Télécommunications, 2, rue Emile Bian, L-2996 Luxembourg-Cloche d'or.

### **Ordre du Jour**

- Allocution de bienvenue du Président
- Rapport d'activités (Secrétaire)
- Présentation et explication des changements des article 3 et 4 des statuts de l'A.E.C.P.T. (voir annexe)
- Vote sur le changement des articles 3 et 4 des statuts de l'A.E.C.P.T., pour le cas, où les conditions prescrites par l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 ne sont pas remplies, l'Assemblée Générale Extraordinaire devra voter les changements en question.
- Rapport de caisse (Trésorier)
- Rapport des réviseurs de caisse
- Budget prévisionnel
- Confirmation de M. Lucien Renckens, comme membre du comité de l'A.E.C.P.T. selon l'article 7 des statuts de l'association.
- Divers
- vers 20.30hrs- apéritif et dîner en commun

Le comité souhaite, à tous ses membres et à leurs familles, une bonne année 2010, pleine de santé et de prospérité.

Le comité

---

**Association des Expéditionnaires et Commis des P. & T.**

Boîte Postale 1155 L-1011 Luxembourg

Tel.: 4088-7363

[www.aecpt.lu](http://www.aecpt.lu)



---

**Association des Expéditionnaires  
et Commis des P&T**

Boîte postale 1155 L-1011 Luxembourg

---

N.B.: Si vous désirez participer au dîner, veuillez nous retourner le talon susmentionné avant vendredi **19 février 2010** par fax: 2660-7250, par téléphone au 4088-7363 ou 4088-7250 ou par mail: [aecpt@ept.lu](mailto:aecpt@ept.lu)

Je soussigné(e).....

désire participer au dîner de l'A.E.C.P.T à la date du 26 février 2010

signature.....



# AECPT

**Association des Expéditionnaires  
et Commis des P&T**

Boîte postale 1155 L-1011 Luxembourg

---

Réf.: TK/c/2010/03

Luxembourg, 04 février 2010

## ***Convocation***

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Par la présente vous êtes invité(e)s à assister à l'Assemblée Générale extraordinaire de l'AECPT, qui se tiendra le vendredi 26 février 2010 après l'Assemblée Générale statutaire, dans les localités de la Cantine de la Division des Télécommunications, 2, rue Emile Bian, L-2996 Luxembourg-Cloche d'or.

### **Ordre du Jour**

- Allocution de bienvenue du Président
- Brève présentation des changements des article 3 et 4 des statuts de l'A.E.C.P.T. (voir annexe)
- Vote sur le changement des articles 3 et 4 des statuts de l'A.E.C.P.T., pour la cas, où les conditions prescrites par l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 ne sont pas remplies, l'Assemblée Générale Extraordinaire devra voter les changements en question.
- vers 20.30hrs- apéritif et dîner en commun

Le comité

---

**Association des Expéditionnaires et Commis des P. & T.**

Boîte Postale 1155 L-1011 Luxembourg

Tel.: 4088-7363

[www.aecpt.lu](http://www.aecpt.lu)



# AECPT

**Association des Expéditionnaires  
et Commis des P&T**

Boîte postale 1155 L-1011 Luxembourg

---

Réf.: TK/c/2010/04

## ***Changements des statuts de l'A.E.C.P.T. lors de l'Assemblée Générale du 26 février 2010***

### **Version actuelle de l'article 3 des statuts de l'A.E.C.P.T.:**

Le nombre des associés, au minimum de trois, est illimité. Sont admis comme membres les fonctionnaires de l'entreprise des P&T, titularisés ou stagiaires de la carrière de l'expéditionnaire, les employés remplissant les conditions d'études et de formation équivalente à celle de l'expéditionnaire, les détenteurs du diplôme de technicien administratif ainsi que les fonctionnaires issus de la carrière de l'expéditionnaire à condition de n'être affiliés ni à une autre association professionnelle au sein des P&T, ni à une association professionnelle quelconque agissant contre les intérêts de l'association.

Font également partie de l'association, les retraités, sous réserve qu'ils aient appartenu à l'association au moment de la mise à la retraite. L'association peut également admettre, comme membres honoraires, tous ceux qui ont perdu la qualité de membres effectifs pour des motifs autres que ceux retenus à l'article 5. Les membres honoraires n'ont pas de droit de vote.

### **Nouvelle version de l'article 3 des statuts de l'A.E.C.P.T. :**

Le nombre des associés, au minimum de trois, est illimité. Sont admis comme membres les fonctionnaires **ou tout autre agent rémunéré par l'Entreprise des Postes et Télécommunications ou une de ses filiales**, à condition de n'être affilié ni à une autre association professionnelle au sein des P&T, ni à une association professionnelle quelconque agissant contre les intérêts de l'association.

Font également partie de l'association, les retraités, sous réserve qu'ils aient appartenu à l'association au moment de la mise à la retraite. L'association peut également admettre, comme membres honoraires, tous ceux qui ont perdu la qualité de membres effectifs pour des motifs autres que ceux retenus à l'article 5. Les membres honoraires n'ont pas de droit de vote.

---

### **Version actuelle de l'article 4 des statuts de l'A.E.C.P.T.:**

Pour faire face aux dépenses qu'entraînera l'activité de l'association, les membres s'obligent à payer une cotisation *maximum de 6,20€, valeur au nombre cent de l'indice des prix à la consommation. Dans le cadre des limites pré-mentionnées*, la cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale, sur proposition dûment motivée du comité.

### **Nouvelle version de l'article 4 des statuts de l'A.E.C.P.T. :**

Pour faire face aux dépenses qu'entraînera l'activité de l'association, les membres s'obligent à payer la cotisation, **qui est fixée chaque année par l'assemblée générale**, sur proposition dûment motivée du comité.

---

**Association des Expéditionnaires et Commis des P. & T.**

Boîte Postale 1155 L-1011 Luxembourg

Tel.: 4088-7363

www.aecpt.lu